## **FRANCE**

## Palais et parc de Fontainebleau

## **Brève description**

Utilisée par les rois de France dès le XII<sup>e</sup> siècle, la résidence de chasse de Fontainebleau, au cœur d'une grande forêt de l'Île-de-France, fut transformée, agrandie et embellie au XVI<sup>e</sup> siècle par François I<sup>er</sup> qui voulait en faire une « nouvelle Rome ». Entouré d'un vaste parc, le château, inspiré de modèles italiens, fut un lieu de rencontre entre l'art de la Renaissance et les traditions françaises.

#### 1. Introduction

## Année d'inscription

1981

## Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : place du Général de Gaulle, 77300 Fontainebleau)
- e-mail :
- site web : www.musee-chateau-fontainebleau.fr

## 2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale

C (ii), (vi)

## Justification fournie par l'Etat partie

Le palais de Fontainebleau, où l'on peut lire l'évolution de l'art français pendant trois siècles, est bien une réalisation artistique unique, un chefd'œuvre de l'esprit créateur de l'homme C (i). Il a exercé une influence considérable sur le développement des arts picturaux, au point de donner son nom à une et même plusieurs écoles C (ii).

De plus, il fut le théâtre de nombreux évènements importants de l'Histoire: révocation de l'Edit de Nantes (22 octobre 1685), abdication de Napoléon ler (6 avril 1814) ... C (vi).

Son inscription sur la Liste du patrimoine mondial paraît donc largement justifiée.

## Justification fournie par l'organisation consultative

L'ICOMOS propose essentiellement au titre du critère ii l'inscription du château de Fontainebleau sur la Liste du patrimoine mondial. La valeur

exceptionnelle de се bien culturel universellement reconnue, il faut rappeler que l'architecture et le décor du château ont exercé une influence considérable sur l'évolution artistique en France et même en Europe. ... Les destins du monde se sont souvent décidés dans ses murs, avec notamment la révocation de l'Edit de Nantes (22 Octobre 1685), l'abdication de Napoléon Ier (6 Avril 1814). S'il en était besoin, le C (vi) pourrait être invoqué subsidiairement, à l'appui d'une proposition d'inscription qui ne paraît pas discutable.

## Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie
- Aucune modification n'a été demandée

## Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie mais s'avère nécessaire
- L'Etat partie aimerait utiliser les environs de la cathédrale sur un rayon de 500 m (protégés en vertu de la législation existante) comme zone tampon

## Déclaration d'authenticité/intégrité

 Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues.

## 3. Protection

## Dispositions législatives et administratives

- Loi de 1913 (Code du Patrimoine, Art. L 621-1 à 29): ensemble classé; Loi de 1930 (Code du patrimoine, Art. 630 1-12, titre III) depuis 1965 et 1974; bois de la Commanderie, Larchant et Justice classés en 2000.
- Création d'une réserve de la biosphère dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère en 1998
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

#### 4. Gestion

#### Utilisation du site/bien

 Attraction pour les visiteurs ; parc national (ou autre zone nationale protégée) ; utilisation pour des événements culturels (conférences, concerts, etc.)

### Régime de gestion/administratif

- Le ministère de la Culture et de la Communication a créé en juin 2005 un comité de consultation pour le développement chargé d'élaborer une stratégie de gestion globale pour le site (incluant le développement de partenariats, promotion, etc.)
- Depuis 2005, le statut administratif du site (auparavant service national du ministère de la Culture) a changé. Un établissement public vient d'être créé
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection
- De nombreux services nationaux et régionaux sont impliqués dans la gestion et conservation du site. Des problèmes de coordination ont été constatés entre les diverses institutions.
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national
- Le système de gestion en vigueur n'était pas suffisamment efficace jusqu'à la création de l'établissement public

## Mesures proposées :

 Améliorer la gestion : l'évolution du statut du site et son utilisation potentielle pour le développement économique du château sont à l'étude

## 5. Plan de gestion

- Un plan de gestion est en préparation. Sa mise en œuvre devrait commencer en décembre 2006
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion plan et le contrôle de son efficacité incombent au Château de Fontainebleau et au ministère de la Culture (Direction des musées de France)

## 6. Ressources financières

## Situation financière

- Budget de l'Etat ; billets ; ventes de livres (mais une baisse récente du nombre de visiteurs signifie que les ressources financières générées par les visiteurs ont chuté de près de 11% (2002-2003)
- Aucune ressource financière obtenue par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Insuffisant quelque 150 000 euros sont nécessaires pour améliorer la gestion du site et sont sollicités auprès de sponsors privés

#### 7. Effectifs

Nombre d'employés : 138

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Très bonne : conservation, gestion, éducation, gestion des visiteurs
- Aucune précision en ce qui concerne la promotion et l'interprétation
- Les ressources humaines sont inadéquates notamment en interprétation et promotion, ainsi qu'en ce qui concerne l'accueil/l'orientation des visiteurs et la conservation/entretien des jardins et du parc (seuls 75% du parc ont été ouverts aux visiteurs en 2003 en raison du manque de personnel)

## 8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Formation sur la gestion du site, gestion des visiteurs et sécurité (pour le personnel), et programmes de formation (Educours) pour les écoles et professionnels du tourisme. 63 stagiaires ont bénéficié d'une formation sur le site en 2003

## 9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 326 924 visiteurs en 2002 (dont 92 952 entrées gratuites) et 298 016 visiteurs en 2003 (dont 93 323 entrées gratuites). En 2000 : 350 000 visiteurs
- Installations disponibles : boutique de musée, vestiaire, toilettes, installations pour les visiteurs handicapés, librairie
- Besoins: besoin d'installations/infrastructure pour accueillir les groupes scolaires, pas d'installations à proprement parler pour accueillir les visiteurs lorsqu'ils entrent dans le château (aucune installation dans le hall).
  Depuis 2003: effort particulier pour améliorer la gestion des visiteurs (impression de documents d'accueil présentant le site, documents d'accueil pour les enfants et leurs familles, conférences, visites guidées du château et des jardins, librairie, etc.)

## 10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; gestion des visiteurs
- De nombreux écrits sur le site, notamment articles, livres, thèses doctorales et quides
- De nombreuses études sur l'Etat de conservation du site, sur son authenticité, son interprétation, les projets de conservation/restauration, son architecture, le parc et les jardins, la décoration intérieure du château, etc.
- Études utilisées pour la gestion du site et pour les interventions de rénovation/conservation

## 11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- De nombreux écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur les publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, autorités locales mais inappropriée parmi les entreprises
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- 60% des visiteurs sont des scolaires
- Nombreuses expositions, visites guidées sur des thèmes donnés, événements sur le statut de patrimoine mondial du site, etc.
- Le site possède un site web
- Participation locale : non précisé

# 12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

### Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial : 24<sup>e</sup> (2000)
- Sessions du Comité du patrimoine mondial : 24<sup>e</sup> (2000)

## Interventions de conservation

- Depuis 2001 : restauration des toitures, objets et mobilier, sécurité sur le site, cheminées, facades, etc.
- La création d'un centre européen pour la musique classique est à l'étude
- Depuis 2003: importantes interventions de restauration dans les jardins (Grand Parc, Jardin anglais, Grand Parterre, Jardin de Diane)
- Etat actuel de conservation : bon

#### Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement, catastrophe(s) naturelle(s), pression due aux visiteurs/au tourisme
- Problèmes de sécurité et dégradation du site dus à la pression des visiteurs, tempêtes de vent et de grêle, inondations
- Le Comité pour le Développement est en train d'examiner des mesures de sécurité/préservation pour protéger le site des détériorations dues aux visiteurs (protection des œuvres d'art, etc.)

## 13. Suivi

- Le Comité de développement du site a mis en place une stratégie d'ensemble pour le suivi du site (valorisation et conservation)
- Un programme de suivi sera développé conformément à la législation en vigueur (Loi organique et Loi des Finances – LOLF)

### 14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : avantages économiques, développement d'une stratégie générale pour la conservation, restauration et promotion
- Points faibles de la gestion : problèmes de coordination pour la gestion du site résultant du nombre d'institutions chargées des divers aspects de la gestion du site, trop de mesures de protection sans stratégie de protection globale, absence de zone tampon, interventions de restauration/conservation plus importantes requises, manque de personnel, nécessité d'un plus grand renforcement de la sensibilisation/promotion

### **Actions futures:**

- Clarification des mesures de protection et de gestion
- Entreprendre des travaux de restauration dans le parc et sur le château
- Mieux promouvoir le statut de patrimoine mondial du site
- Mettre en avant le développement économique du site
- Aucun calendrier de mise en œuvre n'a été précisé
- Aucun financement du patrimoine mondial n'est sollicité